

La **Gazette**

N°12
Novembre
2020

du **Foyer du Sud**





Catherine François & Alitia Angeli

Présidente et Vice-Présidente du Foyer du Sud

Édito

Cher.e.s locataires,

La pandémie du Covid 19 a bouleversé nos habitudes de vie depuis le mois de mars. Notre pays, comme l'ensemble de l'Europe, a été atteint durement par cette épidémie qui a touché toutes les couches de la population, laissant près de 10.000 victimes au moment d'écrire ces quelques lignes. Aussi, nous avons dû apprendre à vivre différemment en adoptant de nouvelles attitudes sanitaires qui permettent d'enrayer ce maudit virus. Les gestes barrières nous permettent incontestablement de repousser cette maladie invalidante. Les appliquer, c'est se soucier des autres et particulièrement des plus vulnérables. Cette solidarité est primordiale et l'essence même de l'humanité. Cette pandémie s'est installée dans la peur et l'inconnu, elle se maîtrise aujourd'hui par l'intelligence des comportements et la connaissance scientifique qui évolue toujours.

Cette épreuve, nous l'avons vécue différemment en tant que travailleurs/travailleuses, locataires, enseignant.es, artistes,

plombiers, policiers... Pour certain.es, le télétravail a permis de conserver son salaire et son pouvoir d'achat, pour d'autres, le chômage technique et la perte de revenus sont de véritables catastrophes sociales qui anéantissent les ménages. Certaines familles peinent à remplir le frigo, à payer le loyer ou se privent de soins médicaux parce qu'elles ne peuvent plus payer les factures qui s'accumulent.

Et pourtant, le Foyer du Sud a continué sa mission de service public pendant le confinement et le déconfinement! Nous tenons à remercier particulièrement l'ensemble des travailleurs et des travailleuses qui ont assuré le fonctionnement du Foyer du Sud et le service aux locataires. Les concierges, toujours au poste, ont assuré la désinfection des poignées de porte et des ascenseurs, le nettoyage des communs ainsi que la présence quotidienne sur le terrain. Les services sociaux ont multiplié les prises de contact avec les locataires par téléphone pour s'assurer que tout allait bien, le service technique a

assuré les réparations dans les logements, même si les précautions sanitaires prises ralentissaient certainement la cadence des interventions. Les services administratifs ont également assuré la continuité de leurs interventions avec professionnalisme et disponibilité.

L'ensemble des services du Foyer du Sud reste à votre disposition, au guichet de St-Gilles (rue de la Source 18), par mail, téléphone ou sur rendez-vous. Nos chantiers sont nombreux, le travail reste conséquent, il importe que nous restions à vos côtés alors que les conditions sociales et économiques sont encore plus difficiles.

Chères et chers locataires, nous vous remercions vivement pour la solidarité dont vous avez fait preuve durant ces quelques mois bien chamboulés.

Courage à tous !

Catherine et Alitia
Présidente et Vice-Présidente
du Foyer du Sud



Le Foyer du Sud et la crise sanitaire de la Covid-19

LE SERVICE LOCATION



Les **GUICHETS** de **ST-GILLES** et de **FOREST** sont **FERMÉS** jusqu'à nouvel ordre



Pour toute information et demandes, nous vous conseillons :

- ▶ d'envoyer vos documents par internet ou par la poste ou
- ▶ de les déposer dans la boîte aux lettres 18 rue de la Source à St-Gilles



Dans quel cas envoyer un mail au service location *location@foyerdusud.be* (ou un courrier)

- ▶ Commander un badge ou une clé
- ▶ Faire une demande de mutation
- ▶ Louer un parking
- ▶ Demander une copie de son bail (peut être demandé à son assistant(e) social(e))
- ▶ Demander des informations
- ▶ Faire part d'une difficulté ou d'un problème et/ou montrer des photos



Dans quel cas téléphoner

- ▶ Demander des informations
- ▶ Demander un rendez-vous, toute demande sera examinée au cas par cas après examen des possibilités.

LOCATION
location@foyerdusud.be
02/563 27 11



SOCIAL
social@foyerdusud.be
02/536 88 56

COMPTABILITÉ
compta@foyerdusud.be
02/536 88 57



TECHNIQUE
technique@foyerdusud.be
02/536 88 58

ADRESSE MAIL ET
N° DE TÉLÉPHONE
GÉNÉRAL
fds@foyerdusud.be
02/563 27 27



NOS SERVICES

SECRETARIAT DE DIRECTION
fds@foyerdusud.be / 02/563 27 16



LE SERVICE SOCIAL

► Les assistants sociaux

Ils peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous au bureau du Foyer du Sud en garantissant toutes les règles sanitaires.

Pour les locataires ayant des difficultés de mobilité, il vous est conseillé de téléphoner à votre assistant(e) social(e) pour se mettre d'accord sur un lieu de rendez-vous proche de votre domicile (éventuellement à votre domicile).

► Les agents de prévention et de sécurité (APS)

Leur travail habituel se poursuit. Respectez les distances d'1m50 avec eux.

Nous profitons de cette occasion pour informer les locataires forestois que le Foyer du Sud est à la recherche de subsides pour créer le même dispositif afin de leur offrir ces mêmes services

Pour les locataires saint-gillois uniquement :

► Les aide-ménagères

Leurs prestations sont suspendues durant les périodes aiguës de la crise sanitaire du Coronavirus.

► Lavoir

Un client à la fois est accueilli, il devra se désinfecter les mains à l'entrée et porter un masque obligatoirement (pas d'accès sans masque). Chaque client devra respecter les consignes précises pour le dépôt/retrait du linge.

Le linge sera lavé à 60°. Si le linge est lavé à 40°, le repassage est obligatoire et à charge du client.

► Courses

Courses groupées pour les personnes âgées et/ou handicapées. 1 fois par semaine, tôt le matin, au magasin le plus proche, aide des APS pour le transport des courses en voiture chez les locataires.

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19



Portez un masque



Lavez-vous régulièrement les mains



Gardez une distances d'1m50 entre vous et les autres

Pour la sécurité de tous
Respectez les consignes



Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousssez dans le pli du coude



Restez à la maison si vous êtes malade



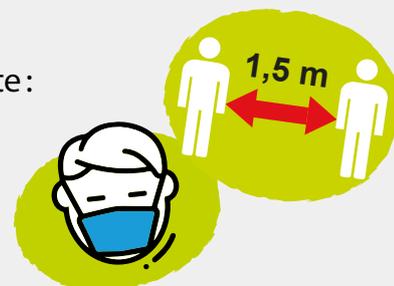
Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée

LE SERVICE MAINTENANCE

Les demandes d'intervention technique NON URGENTES seront REPORTÉES.
 Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour **ne pas exagérer l'urgence d'une intervention technique.**

Les règles suivantes d'hygiène à respecter lors d'une intervention urgente :

- 1 ➤ Ventiler la pièce avant l'arrivée de notre technicien
- 2 ➤ Dégager les lieux où notre technicien doit intervenir
- 3 ➤ Respecter les distanciations sociales (1,5 m)
- 4 ➤ Porter un masque dès l'arrivée du technicien
- 5 ➤ Ne pas rester dans la même pièce que le technicien pendant l'intervention



LE SERVICE COMPTABILITÉ

Vous pouvez les joindre par les voies habituelles à savoir :

Par téléphone 📞 **02/536 88 57** ou par mail ✉️ **compta@foyerdusud.be**



Durant la crise du Coronavirus, les concierges et les nettoyeurs ont pour charges de désinfecter les poignées ainsi que les boutons des ascenseurs et de nettoyer les entrées d'immeuble une fois par semaine.

Afin d'assurer votre protection et celle des concierges nous vous demandons d'éviter les contacts avec ces derniers.

Merci de prendre soin de vous
 et de protéger les autres



27 mars 2021 : élections des Conseils Consultatifs des Locataires (Cocolo)

Organisées tous les quatre ans, elles permettent aux locataires de choisir leurs représentants auprès de la direction des logements sociaux, qui intervient sur les questions collectives.

Dans une structure aussi imposante qu'une société de logement social, la circulation de l'information n'est pas toujours optimale.

Les problèmes rencontrés par les locataires ne sont pas systématiquement perçus.

Ceux-ci n'ont, quant à eux, pas forcément la possibilité de y faire face collectivement. C'est pour répondre à ces problématiques que furent mis en place les Cocolos, pour Conseils consultatifs des locataires. Institués en 2004, ils constituent l'instance représentative des usagers auprès de leur société de logements sociaux. Désormais élus tous les quatre ans, ils se sont progressivement imposés comme des acteurs incontournables de la gestion journalière des questions collectives.



Un relais essentiel

Une fois élus, les représentants du Cocolo désignent un bureau. Un local et un budget de fonctionnement leur sont alloués. Ils choisissent également deux délégués avec voix délibérative au Conseil d'Administration (CA) de la société. Ces derniers participent à toutes les discussions, à l'exception de celles relatives aux problèmes individuels, à l'attribution des logements ou à la gestion du personnel.

Sauf en cas d'urgence, le CA est tenu de demander l'avis du Cocolo sur tout projet de mesures, allant des programmes d'entretien et de rénovation au calcul des charges et des loyers, en passant par la modification des règlements d'ordre intérieur. Le Cocolo peut, pour sa part, émettre des avis de sa propre initiative à la direction, laquelle est tenue de l'informer des suites qui y sont réservées, et de motiver un éventuel refus.

Par-delà la résolution des problèmes et le rôle de courroie de transmission, il peut également être porteur de projets collectifs positifs.

A quoi sert un Cocolo ?

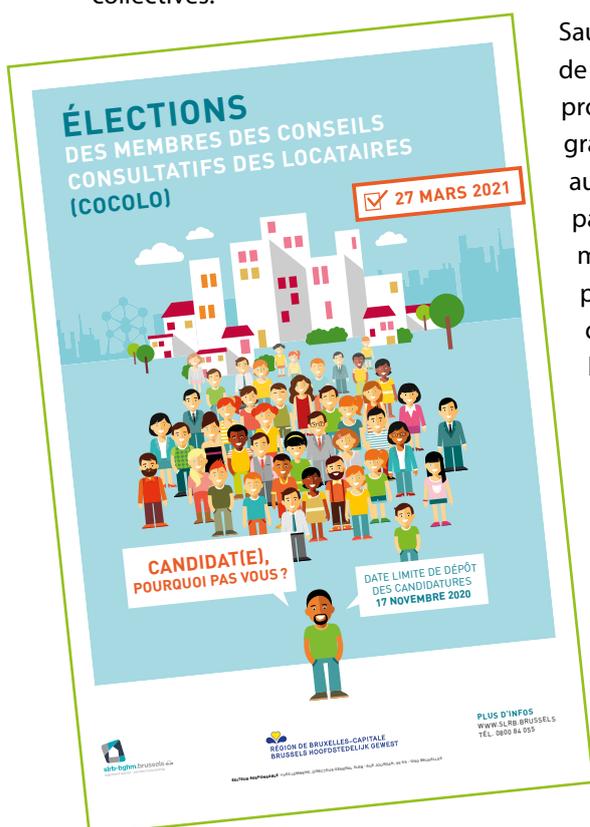
SON RÔLE

- Écouter les locataires
- Représenter les locataires auprès de la Société de logements
- Recevoir des informations de la Société Immobilière de Service Public (SISP)
- Participer aux discussions du Conseil d'Administration de la SISP
- Faire des propositions pour améliorer la vie des locataires
- Donner son avis sur les projets de la SISP



SES MISSIONS

- Donner des avis sur toutes les matières collectives
- Donner son avis préalablement aux décisions du Conseil d'Administration de la SISP sur des matières particulières :
 - les programmes de travaux, de rénovations et d'investissements
 - les modes de calcul des charges locatives
 - les animations culturelles et sociales
 - les processus d'information
 - les équipements et infrastructures collectives
 - le règlement d'ordre intérieur de la SISP
- Organiser ou collaborer à l'organisation d'animations
- Participer au Conseil d'Administration de la SISP
- Informer les locataires et la SISP



**PARTICIPEZ
À LA VIE DE VOTRE SOCIÉTÉ
DE LOGEMENTS !**



Se présenter ou voter :

chacun est invité à **participer à la vie de sa Société de Logements !**

ÊTRE CANDIDAT : QUE FAUT-IL FAIRE ?

Vous souhaitez vous présenter
comme candidat ?
C'est très simple !

Déposer sa candidature

Vous devez remplir quelques
conditions :

- Être signataire d'un bail de logement social, modéré ou moyen, ou faire partie du ménage du signataire d'un tel bail inscrit dans une SISF et être âgé d'au moins 16 ans au plus tard le 27 mars 2021.
- Être inscrit dans votre SISF au plus tard 12 mois avant le jour de l'élection (soit le 27 mars 2020).
- Ne pas faire l'objet d'une décision définitive de justice mentionnant que vous n'avez pas rempli toutes vos obligations locatives (palement du loyer,...).
- Signer la charte de respect des valeurs démocratiques

EN BREF...

Les élections auront lieu au sein de votre SISF le 27 mars 2021.
Tout le monde est encouragé à aller voter pour avoir des
représentants auprès de la SISF !

**Toute candidature doit
obligatoirement être
déposée au plus tard le
17 novembre 2020.**

Pour que des élections
soient organisées dans
votre SISF, 5 locataires au
moins doivent se présenter
comme candidat et 2 de
ces locataires doivent
avoir au moins 18 ans
au 27 mars 2021.

Pour voter le 27 mars 2021 :

- Rendez-vous au bureau de vote avec votre pièce d'identité et la convocation.
- Le bureau de vote et les heures de vote sont indiqués sur votre convocation.
- Le vote par procuration est admis.

**Attention ! L'élection d'un
CoCoLo n'est validée que si
au moins 5 % des électeurs
de la SISF vont voter. Si ce
chiffre n'est pas atteint, le
CoCoLo ne pourra pas être
mis en place. Voter est donc
un droit, prenez-le !**

En cas de contestation en rapport avec le déroulement des élections,
tout candidat peut introduire une réclamation, par lettre
recommandée, dans les 10 jours qui suivent le jour de l'élection
– soit jusqu'au 6 avril 2021 inclus – auprès de la Commission de
recours, Avenue de la Toison d'Or, 72 à 1060 Bruxelles.

ÉLECTIONS

DES MEMBRES DES CONSEILS
CONSULTATIFS DES LOCATAIRES
(COCOLO)

27 MARS 2021



Pour toute information complémentaire

contactez notre secrétariat
au **02/563 27 16** ou
consultez le site de la SLRB
<https://slrb-bghm.brussels>



En bref

RÉHABILITATION ACHEVÉE POUR LE PROJET CRICKX



Le projet Crickx, inauguré ce 1^{er} juillet, concerne la rénovation lourde d'un ensemble de 2 immeubles : l'un à front de rue, l'autre en fond de parcelle, dans la rue Crickx à Saint-Gilles. Il consiste en une rénovation basse énergie de 4 logements

dont trois logements spacieux de 4 chambres (deux en duplex, un en triplex), et d'un studio pour personne à mobilité réduite (PMR). Le projet a été conçu par l'équipe d'architectes FP Architecture et réalisé par l'entrepreneur Bajart sa. Le chantier a démarré en août 2017. Le Foyer du Sud est le maître d'ouvrage et le gestionnaire de ce projet.

Les logements qui se situent en front de rue ont été totalement rénovés, mais la façade avant a été conservée. Un escalier métallique et un ascenseur extérieur allant jusqu'au sous-sol ont été créés afin de faciliter les déplacements des futurs habitants.

Le bâtiment en fond de parcelle a été démoli pour laisser place à un jardin collectif de rencontre verdurisé avec récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage de ce jardin. La réhabilitation de l'immeuble a permis



de préserver le caractère patrimonial de la façade à rue, de style Art Déco, en même temps que la modernité a été apportée par le traitement de la façade arrière.



Numéros et infos utiles

Editrice responsable: Catherine François, rue d'Albanie 53, 1060 Bruxelles

Foyer
du Sud

Téléphone général : 02 563 27 27
Adresse e-mail générale : fds@foyerdusud.be
Site web : www.foyerdusud.be

Services
de garde

Pour les urgences UNIQUEMENT, un service de garde est assuré :
du lundi au jeudi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 14h30 à 18h30.
Les week-ends et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 18h30.

- ▶ pour les locataires forestois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le **0496/50.61.50**
- ▶ pour les locataires saint-gillois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le **0494/51.32.68**